

JOURNAL
D'INFORMATION
MUNICIPALE
JUIN 2021 - N°4



Régis LEBIGRE
Maire de Vence
Vice-Président de la Métropole
Président du SIVOM du Pays de Vence

Après l'année éprouvante que nous avons vécue à cause de l'épidémie de Covid, la situation semble s'apaiser, nous laissant espérer avec joie un retour à une vie plus normale lors des prochaines semaines. Malgré les contraintes omniprésentes, les services municipaux n'ont cessé de s'adapter afin d'assurer leurs missions quotidiennes et l'équipe municipale s'est attelée à la mise en œuvre de son programme. Parmi les nouvelles orientations, le renforcement de la Police Municipale est apparu comme une nécessité afin de répondre aux demandes croissantes en matière de prévention, de sécurité et de lutte contre les incivilités.

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE LA POLICE MUNICIPALE

Malgré la multitude de tâches remplies



DE VOUS À MOI

Police Municipale : le service renforcé pour de nouvelles missions de sécurité

par le service : surveillance de la voie publique, entrées et sorties des écoles, application des arrêtés municipaux, circulation, stationnements gênants, prévention des cambriolages, nuisances sonores, conflits de voisinage, altercations sur la voie publique, sécurisation des manifestations, dépôts sauvages, suivi de la taille des haies ou encore assistance à la Gendarmerie, les effectifs de la Police Municipale ont subi depuis 2019 une diminution flagrante, passant de 25 à 20 agents, du fait du non remplacement de plusieurs agents après leur départ à la retraite.

Depuis quelques mois, 5 nouvelles embauches ont donc permis de compléter l'équipe qui fonctionnait jusqu'à présent à flux tendu délaissant, par la force des choses, certaines missions au profit des priorités.

DE NOUVELLES MISSIONS DE SÉCURITÉ

Ce renforcement du service permet aujourd'hui de développer de nouvelles actions, notamment de créer **une troisième brigade de jour**. Deux agents à motos viennent compléter le dispositif de surveillance de la voie publique et peuvent ainsi intervenir rapidement en complémentarité avec leurs collègues.

Parallèlement, les recrutements opérés permettent de renforcer la veille relative à la vidéo-protection qui ne pouvait jusqu'à présent faire l'objet d'un visionnage en temps réel par manque de personnel. **Désormais, par roulement au sein de l'effectif, un agent de la Police Municipale**



est en permanence affecté à la surveillance des caméras déployées en ville, ce qui favorise la réactivité en particulier face aux actes de petite délinquance.

Une amélioration du maillage de la vidéo-protection est par ailleurs programmée, tout comme le remplacement de différents matériels de la Police Municipale comme certaines caméras mobiles.

Les interventions pour **lutter contre les incivilités** pourront en outre être accrues après le rappel des bonnes pratiques effectué dans le "Guide Citoyen - Bien vivre ensemble à Vence", publié récemment par la Ville et qui a reçu un très bon accueil de la part des Vençois.

Enfin, la Police Municipale qui assure aussi des missions de **Police de l'Environnement** en lien avec d'autres services comme l'urbanisme ou le SPANC, pourra développer sa surveillance contre les pollutions diverses (eaux usées, cours d'eau, feux de jardin, et dépôts sauvages...).

Autant de missions qui participent à faire de Vence une ville plus sûre et sereine où chacun peut profiter d'une qualité de vie, certes indéniable, mais qu'il faut sans cesse cultiver.



Sur tous les fronts pour protéger l'environnement

3. Un engagement durable pour le climat

Le Conseil Vençois pour le Climat, né d'une mobilisation citoyenne, inaugure la coopération Ville de Vence – Associations environnementales et la création de groupes de travail et de réflexion.

Pour sa deuxième réunion qui s'est tenue le 31 mars 2021 en visioconférence, des mesures concrètes ont été actées et des orientations ont été proposées comme :

- **l'extinction de l'éclairage des commerces** conformément à la loi. Un courrier de sensibilisation a été adressé aux enseignes vençoises qui maintiennent encore un éclairage nocturne.

- **l'incitation à la réduction des emballages plastiques des commerces** de bouche. En collaboration avec l'association VIE, une action auprès des commerçants vençois est entreprise afin de favoriser le "zéro déchet". De nombreuses activités se sont associées à cette démarche et proposent désormais des sacs réutilisables, par exemple pour le pain. Par ailleurs, un accueil très chaleureux et favorable a été réservé aux bénévoles incitant les commerces à servir les boissons à emporter dans les gobelets, tasses, et verres apportés par leurs clients.

4. Installation des premiers composteurs collectifs en ville

Vence innove en créant un service public de compostage collectif ! Consciente qu'une grande partie des Vençois ne dispose



pas d'un jardin pour mettre en place un composteur individuel, la Ville vient d'installer 9 composteurs collectifs de 800 litres fournis par la Métropole. **Les sites retenus sont : Place du Grand-Jardin, Parking Marie-Antoinette (près de la sortie), Place Frédéric Mistral, Square Maliver, Stade de Gaulle (côté école Toreille), Médiathèque Freinet, Centre Technique Municipal (La Sine), Jardins Familiaux (Vogelade), Avenue Foch (en face du Parking Chagall).**

Cette démarche donne la possibilité à tous les habitants de participer à l'effort de réduction des déchets sachant que nos poubelles sont composées en moyenne de 30% de déchets qui pourraient être compostés. Jusqu'à présent, ces derniers finissaient dans les ordures ménagères puis l'incinérateur avec des conséquences néfastes sur l'air et la santé.

Les habitants des immeubles peuvent désormais trier, composter et permettre un retour à la terre sans pollution de nombreux déchets comme les épluchures, les restes de fruits et légumes, le pain rassis, les coquilles d'œuf, les essuie-tout et bien d'autres...

Consignes d'utilisation sur : vence.fr

1. Les agents communaux équipés de gourdes en inox

Afin de lutter contre la pollution plastique, la Municipalité de Régis Lebigre a décidé d'équiper tous les agents de la Ville, ainsi que tous les élus, de gourdes en inox.

Ces dernières leur permettront tout au long de la journée de se servir au robinet ou aux fontaines et de boire l'eau de Vence, d'une qualité exceptionnelle. Rappelons que l'eau en bouteille plastique est nuisible pour l'environnement et pour notre santé. La Commune donne ainsi l'exemple en limitant l'usage de ces bouteilles si souvent retrouvées sur le bord des routes ou dans la mer.

Le plastique ne disparaît jamais ; l'urgence est de tout faire pour ne plus l'utiliser en version "jetable" !

L'association vençoise VIE poursuit pour sa part cette même action au sein des établissements scolaires. Après les écoliers, les collégiens sont à leur tour équipés, sachant que les bonnes habitudes se prennent dès le plus jeune âge !

2. La distribution de kits "économie d'énergie"

En février dernier, une distribution de kits "économie d'énergie" pour les bé-

néficiaries du CCAS, a été initiée. Cette action s'inscrit dans le programme engagé par la Ville de Vence en faveur de la protection de l'environnement, et permet de soutenir les foyers en difficulté. Le kit offert comprend :

- **4 ampoules "basse consommation"** afin de réduire la consommation électrique,
- **une prise "coupe-veille"** pour éteindre simultanément différents appareils en veille,
- **deux mousseurs hydro-économes** à visser sur les robinets pour une économie en eau remarquable.

Le colis a déjà été remis à une cinquantaine de Vençois qui utilisent désormais ces nouveaux équipements leur permettant de réaliser de belles économies.



COVID-19 : Rythme soutenu pour la vaccination

Depuis le 19 mai, le déconfinement a permis, pour le plus grand plaisir de tous, la réouverture des commerces dits "non-essentiels", des bars et restaurants, des salles de sport, la reprise des marchés non alimentaires et brocantes, mais aussi la réouverture du cinéma Casino de Vence, de la piscine, de l'Espace Gombrowicz etc...

Afin de soutenir les professionnels de la restauration, la **Municipalité souhaite prolonger l'exonération (pour occupation du domaine public) des terrasses des bars et restaurants jusqu'au 31 décembre 2021.**

Cette mesure, soumise à délibération du Conseil Municipal, représente un nouvel effort financier pour la Ville de 70 000 euros.

Du point de vue sanitaire, une nette amélioration est actuellement enregistrée dans les Alpes-Maritimes, ainsi qu'à Vence avec **un taux d'incidence sur notre commune se situant, en**

date du 5 juin, entre 20 et 50 cas pour 100 000 habitants.

Le rythme soutenu de la vaccination joue certainement un rôle dans cette embellie tant attendue.

Fin mai, 12 072 premières injections et 6 335 deuxièmes injections avaient pu être réalisées au centre de vaccination de Vence. Celui-ci est ouvert chaque jour et accueille quotidiennement entre 300 et 600 personnes.

La vaccination est désormais ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans.

Régis Lebigre, le Maire de Vence, suit avec attention la campagne de vaccination. Il s'est



notamment rendu le mois dernier au Gymnase Dandrés en présence de Charles-Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes, afin de faire le point sur la situation et de

rencontrer les équipes présentes - personnel de santé, sapeurs pompiers et administratifs impliqués - qu'il n'a pas manqué de remercier pour la constance de leur mobilisation.

Stationnement en centre-ville : une politique à repenser

Prenant en compte les remarques régulièrement émises par de nombreux Vençois, l'équipe municipale porte une attention particulière au stationnement sur la commune et aux modalités d'application du règlement actuel.

Quelle est la situation vençoise ?

En 2018, la Municipalité précède à établi un plan de stationnement visant à favoriser les arrêts de courte durée (moins de 2h) dans le centre de Vence. Les aires de stationnement vençoises se sont vu attribuer cinq couleurs, associées à différentes périodes de gratuité et à une tarification à la carte, le tout complété par des abonnements et des dérogations aux modalités d'obtention ou d'application compliquées.

Ce dispositif s'est avéré difficilement mémorisable par les Vençois et incompréhensible par les touristes ou visiteurs, pénalisant en outre les actifs et les résidents du centre-ville pour les stationnements de moyenne et longue durée en journée. Par ailleurs, la surveillance du stationnement (hors zones bleues)



et la verbalisation des infractions ont été confiées en 2018 à l'entreprise Streeteo, prestataire de la Ville jusqu'en 2022 et dont la rémunération prise en charge par la Commune est forfaitaire, c'est-à-dire indépendante du nombre de procès-verbaux dressés. Un agent à plein temps est chaque jour détaché sur Vence pour faire respecter les règles en vigueur spécifiées contractuellement.

Quelle est l'approche de la nouvelle équipe municipale ?

Aujourd'hui, la Municipalité retrace l'ensemble du dispositif. Elle a commencé par recevoir l'entreprise Streeteo afin de faire le point sur son mode de fonctionnement. Sans remettre en cause l'assiduité légitime avec laquelle l'entreprise remplit sa mission, la Municipalité a souhaité apporter une certaine souplesse et humanité dans l'application des règles.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs mis en place en 2018, comme le disque vert, sont réexaminés. A ce jour, les modalités validées initialement pour la pastille et le disque verts prévoyant un stationnement gratuit de 4 h sur voirie (hors parking à enclos et hors Zones Bleues) restent en vigueur. Il est nécessaire de renouveler la pastille verte chaque année au-

près de la Police Municipale qui peut ainsi vérifier si les conditions de détention de cette dernière sont toujours respectées (ex : vérification des émissions sur le contrôle technique...). Par ailleurs, il est à noter que l'auto-partage et covoiturage, trop difficilement vérifiables, ne sont plus des critères d'obtention de la pastille verte.

Que prévoit la Municipalité ?

La Ville mène actuellement une réflexion générale sur la politique de stationnement à Vence, afin de la simplifier en considérant l'ensemble des besoins recensés. Pour faciliter l'accès à nos commerces de proximité, l'objectif est de maintenir un secteur où le stationnement de courte durée est favorisé par une gratuité temporaire avec une rotation régulière des véhicules. La définition des autres zones devra permettre le stationnement de moyenne durée notamment pour les habitants du centre-ville ne disposant pas de garage et qui éprouvent actuellement de grandes difficultés à se garer en journée. Sachant que le nombre de places sur voirie dans le centre de Vence est restreint et que la confiserie (hors parking à enclos et hors Zones Bleues) restent en vigueur. Il est nécessaire de renouveler la pastille verte chaque année au-

Extension des halles : la Ville rachète l'ancienne mairie

Parmi les projets de son mandat, la nouvelle équipe municipale prévoit la création de halles marchandes dignes de ce nom dans la cité historique, afin d'accroître l'offre et la diversité des commerces alimentaires en complémentarité avec les activités existantes et les marchés.

Cette volonté de renforcer le dynamisme et l'attractivité de la cité historique s'est concrétisée par une première étape essentielle : l'achat par la Ville de l'ancienne mairie située 1 place Surian, mitoyenne des halles municipales existantes.

En date du 30 avril dernier, Régis Lebigre, le Maire de Vence, a formalisé l'acquisition de cette propriété datant de 1800, d'une



surface totale de 320 m² sur 3 niveaux. Ce bâtiment historique réintègre ainsi le patrimoine de la Ville et des Vençois.



EN BREF...

Les Services de proximité à votre écoute

Deux services sont à votre disposition pour répondre à vos préoccupations et doléances :

● **«ALLO MAIRIES» (service de la Métropole)**
Contact : 3906 du lundi au vendredi 8h-20h ; le samedi 8h30-17h ou par mail : 3906@nicecotedazur.org
Domaines de compétence : collecte des déchets, voirie, éclairage et assainissement...

● **«VENCE PROXIMITÉ» (service de la Mairie de Vence)**

Contact : 04 93 58 41 00 du lundi au vendredi 9h-12h ; 14h-17h et par mail : venceproximite@ville-vence.fr

Ce nouveau service, réorganisé depuis janvier 2021, correspond à la volonté municipale d'être encore plus à l'écoute de la population dans une démarche de proximité et de réactivité.

« Vence proximité » est en lien avec les services concernés (police municipale, services techniques et métropolitains) notamment dans les domaines du stationnement, des incivilités et des problèmes de voisinage...

Les problèmes signalés font également l'objet d'un suivi de la part des élus. Adjoints et Conseillers Municipaux se déplacent sur le terrain afin d'étudier les situations et d'échanger avec les habitants.



Ouverture de la Maison du Département

Après des travaux d'aménagement des locaux de l'ancienne Trésorerie de Vence, la Maison du Département - Vence Services Publics a ouvert ses portes lundi 14 juin.

Ce guichet unique facilite tout d'abord l'accès à l'ensemble des services du Département en matière de scolarité, économie, aide sociale, tourisme, habitat, handicap. Il propose par ailleurs un soutien pour les démarches en ligne concernant par exemple les cartes grises ou les permis de conduire.

Des informations et un accompagnement sur les prestations de la CAF, la CPAM, sont aussi disponibles sur place, de même que la possibilité de consulter les offres de Pôle Emploi, les services de la CCI, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la Caisse d'Assurance Retraite, la Santé au Travail (CARSAT), et bien sûr une permanence des Finances Publiques pour toutes les questions relatives aux impôts.

TEL : 04 89 04 58 60

Mail : mddvence@departement06.fr

Urbanisme Les Vençois s'interrogent...

De nombreux Vençois ont dernièrement questionné la Municipalité sur les multiples chantiers de constructions d'immeubles en cours sur la commune. Sur la base des différentes questions orales ou écrites adressées à la Municipalité, faisons le point sur la situation.

Quels sont les 11 permis de construire accordés entre 2017 et 2020, que Régis Lebigre, le Maire de Vence, a cité dans le journal Vence et Vous 3 ?

Ces programmes sont ceux qui sortent de terre actuellement, certains de manière spectaculaire avec des mouvements de terrain impressionnants. Cette liste est diffusée à toutes fins utiles pour une parfaite information des Vençois, dans le but de retracer l'historique des faits et de contredire certaines manipulations politiques en cours.

LISTE DES PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE 2017 ET 2020 :

PERMIS ACCORDÉ EN 2017 1981 route de Cagnes - **Le Clos des Oliviers** - 41 logements - chantier en cours.

PERMIS ACCORDÉ EN 2017 63 chemin du Calvaire - 4 logements - chantier en cours d'achèvement.

PERMIS ACCORDÉ EN 2017 456 route de Cagnes - programme **Harmonium** - 35 logements - Chantier en cours.



PERMIS ACCORDÉ EN 2019 Avenue Emile Hugues - **Résidence Elisa** - 16 logements - démolition d'une maison - chantier en cours.

PERMIS ACCORDÉ EN 2019 303 chemin de la Gaudie - Programme **Les Terrasses de Lisa** - 38 logements (lire ci-contre)

PERMIS ACCORDÉ EN 2019 375 bd Emmanuel Maurel - **Les Fontaines de l'Ara** - 18 logements - démolition d'une maison - chantier en cours.



PERMIS ACCORDÉ EN 2019 313 chemin du Siège - 39 logements - démolition de 2 villas.

PERMIS ACCORDÉ EN 2019 Avenue Emile Hugues (à coté de Leclerc) - 48 logements - en attente.

PERMIS ACCORDÉ EN 2019 Bd Jean Maurel supérieur - **Villa Aurélia** - 8 logements avec démolition d'une villa.

PERMIS ACCORDÉ EN 2019 724 chemin Ste Elisabeth - **Domaine de Saint Paul** - 33 logements - Premier permis avec 27 logements accordé en 2015

PERMIS ACCORDÉ EN JUIN 2020 Avenue Rhin et Danube - **Projet Chagall** - 227 logements - 2 Permis de construire accordés par le Préfet après validation de la Municipalité.



2014-2020 : 18 programmes / 746 logements

Si l'on ajoute à cette liste, 7 autres permis de construire délivrés en 2015 et 2016 dont certains se concrétisent aujourd'hui comme le projet **Entrevue** 438 chemin de Sainte Colombe (40 logements) ou le programme **Villa Gaia** avenue Henri Giraud, ce sont en tout 18 programmes immobiliers comptant 746 logements dont 379 logements sociaux qui ont été autorisés au cours des 6 années précédant le mandat actuel.

? Pourquoi tant de constructions ces dernières années ?

Cette situation ne découle pas de la volonté des Maires successifs, à Vence comme ailleurs. Deux lois sont venues bouleverser les règles d'urbanisme précédemment en vigueur, sans que les citoyens aient alors eu vraiment conscience de ce qui se jouait pour l'avenir de leurs territoires.

- **La Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) votée en 2000** a imposé aux Communes de plus de 3500 habitants de disposer de 20% de logement social et ces dispositions ont été renforcées en 2013 avec un pourcentage élevé à 25%.

- **La loi ALUR de 2014** a apporté des modifications majeures dans cette même logique afin de faciliter la densification des secteurs déjà urbanisés. Pour ce faire, certains outils utilisés jusqu'alors dans les documents d'urbanisme communaux pour ajuster les droits à construire ont été supprimés. Le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) et la taille minimale d'un terrain pour construire ont tout simplement disparu, libérant la constructibilité.

Ainsi, à l'inverse de certaines décisions législatives à l'impact mineur à l'échelle

communale, **ces deux lois ont eu, et ont encore, des conséquences très concrètes au niveau local**, et ce d'autant plus fortement que les Préfectures sont chargées de leur application avec, au fil des années, une pression grandissante exercée sur les communes pour obtenir des avancées en matière de logement social.

Dans un premier temps, ce sont les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des Communes qui ont dû, sous contraintes, être adaptés aux nouvelles dispositions législatives. **Avec des marges de manœuvre réduites, les Maires n'ont eu d'autres choix que de traduire les décisions nationales au niveau local** regrettant, pour ce qui concerne la plupart des communes des Alpes-Maritimes, l'absence de prise en compte des spécificités des territoires et de la préservation de paysages typiques peu à peu dénaturés par la multiplication des immeubles.

De fait, en une décennie, les Maires ont perdu la majeure partie de leurs prérogatives décisionnelles en matière d'urbanisme. La densification urbaine s'impose dans le cadre du PLU devenu ensuite PLU métropolitain. Les



modifications apportées à l'initiative des Communes ne peuvent être que mineures et doivent être validées par la Préfecture. Si la production de logements sociaux est insuffisante, de fortes pénalités financières sont imposées aux Communes, et si la carence perdure, la Préfecture prend la main et délivre elle-même les permis de construire. Ce fut le cas à Vence ces dernières années. Le permis de construire du projet Chagall (Avenue Rhin et Danube) a par exemple été accordé par le Préfet.

A ce jour, la prise en compte des 11 permis (cités précédemment) délivrés entre 2017 et 2020 totalisant 184 logements sociaux, a abouti à la levée du droit de préemption de l'Etat et à la baisse de la pénalité vençoise. Cette bonne nouvelle ne fait pas oublier que les contraintes persistent et que le **libre arbitre des Municipalités pour aménager leur territoire et répondre de façon équilibrée et progressive aux besoins en logements a disparu au profit d'une logique du chiffre...**

? Un projet immobilier prévu au N° 1 chemin du Siège est contesté. Quelles sont les marges de manœuvre de la Municipalité ?

Ce projet se situe sur une propriété privée ayant appartenu à l'ancien Maire de Vence, Maître Maret. La vente de ce terrain qui comporte une bâtisse ancienne au charme certain (mais qui n'a jamais fait l'objet d'aucun "classement" pour la protéger) est souhaitée par les propriétaires actuels.

Un promoteur immobilier s'est porté acquéreur du site (sous réserve d'obtention d'un permis de construire) prévoyant la construction de 29 logements dont 13 sociaux, complétés par 48 places de stationnement en souterrain. Un premier permis de construire déposé le 8 novembre 2019 a été refusé le 9 mars 2020 du fait de sa non-conformité avec le PLUm, puis un second a été retiré, pour les mêmes raisons, par le promoteur durant son instruction en novembre 2020.

La Municipalité actuelle (élue en juillet 2020) n'est pas favorable à ce projet. Il pose le problème d'une nouvelle densification de ce quartier où la configuration des voiries n'est pas adaptée pour recevoir de nouveaux véhicules.

En février 2021, un nouveau permis de construire a été transmis au service de l'urbanisme. Parallèlement, la Ville a été informée d'une pétition lancée contre ce projet, mettant notamment en exergue des inquiétudes concernant l'instabilité géologique du terrain.

Il s'avère qu'au regard du Plan de Prévention des Risques Géologiques établi par les services de l'Etat, aucun risque n'est identifié sur cette zone, et la Ville ne peut, en ce cas, exiger des études de sol préalables (ces dernières étant en général réalisées après l'obtention du permis). Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France n'a pas émis d'opposition à la démolition de la villa.

Le troisième permis soumis à l'attention de la Ville a été refusé par Régis Lebigre, le Maire de Vence ayant la délégation de l'urbanisme, ce, au regard de nouvelles irrégularités réglementaires.

Le Maire est bien sûr sensible à la mobilisation des Vençois exprimée dans le cadre de la pétition et partage en partie leurs réticences, mais dans le pays de droit où nous vivons, cette démarche collective ne peut être le motif du refus d'un permis de construire.

Rappelons que le PLUm est le document de référence en matière d'urbanisme. Les droits à construire qui y ont été validés sous couvert de la Préfecture, ne peuvent être contredits aussi simplement que certains aimeraient le laisser penser. Si un autre projet devait être déposé sur ce terrain, la Ville n'aurait d'autre choix que de l'étudier sous un angle réglementaire, dans la plus grande exigence.

? Construction à proximité du Val Vert : quelle est la situation ?

Un autre programme immobilier dénommé "Les Terrasses de Lisa" mitoyen des résidences "le Val Vert" chemin de la Gaudie, fait également l'objet d'une pétition. Sur ce terrain, concerné par une "servitude de mixité sociale" inscrite dans le PLUm, un permis de construire de 38 logements a été accordé en avril 2019 par la Municipalité précédente. Aucun recours n'a alors été engagé à son encontre dans le délai réglementaire de 2 mois.

De fortes intempéries provoquant des écoulements importants en contrebasse de la Résidence du Val Vert, ont suscité l'inquiétude de plusieurs riverains craignant que le nouveau projet ne vienne aggraver la situation.

Entre les deux tours des élections municipales de 2020 (chacun appréciera le moment choisi...) le permis de construire des Terrasses de Lisa a été suspendu, sans fondement juridique, pour une durée d'un mois afin qu'une étude hydrogéologique et hydraulique puisse être réalisée, ce qui a été fait.

Des préconisations, dont la création de deux bassins de rétention de 150 m³ et 64 m³, ont été émises afin que l'impact du nouveau programme sur l'écoulement des eaux pluviales du quartier,



soit minime. Par ailleurs, une seconde étude concernant la résidence du Val Vert voisine, a mis en évidence l'ancienneté et le manque d'entretien de son réseau privé ainsi que l'absence de bassin de rétention, le tout étant vraisemblablement à l'origine des désordres constatés sur les propriétés riveraines. La création au sein de cette résidence d'un autre bassin de rétention de 125 m³ a donc été recommandée par le bureau d'études et acceptée avec une prise en charge par le promoteur des Terrasses de Lisa. **Fin juillet 2020, Régis Lebigre a procédé au retrait de la suspension du permis de construire, n'ayant aucun motif valable pour la proroger, et les travaux ont débuté en mars dernier.**

Malgré ces faits, les allégations erronées fusent concernant ce projet, utilisé à des fins politiques. Notons par exemple que les oliviers prélevés sur le site seront bien tous replantés après les travaux, et que la situation hydrogéologique des lieux n'est aucunement comparable à celle du Pra de Julian, secteur identifié dans le Plan de Prévention des Risques Géologiques pour son risque de glissement de terrain.

EN BREF...

La Ville recherche des terrains pour créer de nouveaux jardins familiaux ou des parcelles agricoles

Avec le retour du printemps, les jardiniers en herbe se sont remis à l'ouvrage dans les jardins familiaux de Vosgelade créés lors du premier mandat de Régis Lebigre. Les parcelles y sont cultivées par des Vençois ne disposant pas de jardin ; un agréable passe-temps qui permet d'associer détente, convivialité, et bien manger.

Afin de poursuivre son action en ce domaine, la Municipalité recherche des terrains afin d'y installer des agriculteurs bio qui pourraient fournir les cantines scolaires, ou de créer de nouveaux jardins familiaux en fonction de leur localisation.



Une première acquisition est intervenue en ce sens à l'ouest de la commune. Un terrain de 5000 m² situé avenue Henri Rambert (à côté de la Pépinière Gaudissart) qui avait dans un premier temps été acquis par l'EPFR PACA en vue d'y réaliser un programme de logements sociaux, a récemment été racheté par la Ville. Une toute autre destination est désormais réservée à ces parcelles : la création de terres agricoles bio. Ce projet pourra se concrétiser lorsque plusieurs espaces fonciers constitueront une surface suffisante pour y installer des agriculteurs.



Acquisition par la Ville de 5000 m² (parcelle en haut de la photo) en vue de créer de nouvelles terres agricoles



Equipe "Ecole du Suve : élémentaires"

UNE SEMAINE AVEC...

La restauration scolaire

Le service vu de l'intérieur

Faire déjeuner 1300 personnes chaque jour (dont une immense majorité d'enfants) c'est le travail des équipes de la restauration scolaire composées de 36 agents au total : 24 en cuisine et 12 au service, répartis sur les 3 groupes scolaires : Saint-Michel-Toreille-Bigardiers-Signadour, Le Suve et Chagall-Les Baous.

« Ce sont des métiers difficiles », concède Isabelle Boivin, la directrice du Service Enfance Jeunesse. « Les journées sont pleines et longues ; certains agents font plusieurs métiers comme l'accompagnement des enfants en bus le matin, le service à la cantine, le nettoyage des locaux, puis à nouveau le bus le soir, l'accueil en centres de loisirs le mercredi etc... ».

Les menus, élaborés entre 15 jours et un mois à l'avance, sont identiques dans tous les établissements. « Il y a juste la «patte» du chef cuisinier qui change : Agnès Campello au Suve, Fabienne Refalo à Toreille et Didier Plaud à Chagall : tous les trois ont été formés à la restauration collective où l'hygiène alimentaire est essentielle. "A Vence, la restauration scolaire fonctionne tous les jours de la semaine" précise Isabelle FEELEY Directrice de la

Caisse des Écoles. Les premiers agents communaux (dont les chefs et leurs seconds) prennent leur service dès 6h30 le matin, puis l'équipe grossit ; les arrivées s'échelonnent entre 8h30 et 11h30, par brigades pour la plonge, le service, la préparation des entrées, du plat principal, des desserts, et le nettoyage. Mais pas uniquement "En cuisine, c'est la nécessité qui commande. Quand il y a 65 kilos de pommes de terre ou de carottes à éplucher, tout le monde s'y met, chef compris. C'est un travail d'équipe", résume Didier Plaud, le chef cuisinier de l'école Chagall.

A l'école Saint-Michel ou au Suve les agents sont également très polyvalents : «tout le monde participe à tout : la plonge le service. Ça évite notamment les tendinites ou le mal de dos. Et s'il manque quelqu'un sur l'un des postes, ce n'est pas un problème pour le remplacer», abonde Fabienne Refalo, la «cheffe de bord» de Saint-Michel, comme elle aime à se nommer.

Le coup de chauffe, dans les cantines scolaires, c'est un peu tout le temps et c'est partout. Ça démarre avec les livraisons, tôt le matin. Derrière les murs de la cantine des Baous, du Suve ou à Saint-Michel, l'un ou l'une s'affaire aux

fourneaux, l'autre range les entrées, s'occupe de la petite plonge, de la grosse plonge. On met la table. On débarrasse... Il n'y a pas de temps mort. Jamais.

Les "dames de cantine" qu'elles soient en cuisine ou en salle, jouent un rôle fondamental pour le développement social et physique des enfants. Ce rôle ne se limite pas à les nourrir car il participe aussi à l'apprentissage des relations sociales et du partage. En famille, le moment du repas est considéré comme LE moment

d'échanges privilégié des Français ; il en est de même en collectivité. Pour les demi-pensionnaires, il s'agit aussi d'un moment d'éducation et de bonheur, sur lequel le personnel communal veille avec une grande conscience. Chaque jour de chaque année, les équipes de la restauration scolaire voient défiler plusieurs centaines d'enfants et elles les connaissent tous. Elles font auprès d'eux un travail remarquable qui mérite d'être mieux connu et bien sûr reconnu !



Equipe "Ecole du Suve : maternelles"

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Monsieur Scalzo,

Nous partageons le même point de vue sur la nécessité de soutenir les jeunes en difficulté du fait de la crise sanitaire, en leur proposant notamment plus d'emplois saisonniers cet été au sein des services municipaux. Néanmoins il ne nous semble pas indispensable de déterminer qui a eu l'idée de cette action en premier, l'important étant que celle-ci se concrétise, ce qui est le cas à travers les démarches menées par la Ville en ce sens. En ce qui concerne "l'urbanisation vençoise" (qui décidément préoccupe plus certains élus maintenant qu'ils sont dans l'opposition...) vous savez parfaitement que la Commune n'est pas libre de ses choix en la matière et qu'elle agit en application des lois sous le contrôle de la Préfecture (cf page 5). Si tel n'était pas le cas, vous auriez eu tout le loisir de réviser le PLU à votre convenance lorsque vous étiez aux affaires et d'empêcher ainsi que les 18 projets d'immeubles autorisés entre 2014 et 2020 sortent de terre actuellement...

Monsieur Miran,

Vous choisissez une nouvelle fois de ne pas vous exprimer dans la Tribune Libre du journal municipal contestant le droit de réponse de la majorité. Nous n'en sommes pas surpris. Quand on a une attitude aussi démagogique occultant délibérément par exemple en matière d'urbanisme les contraintes imposées par l'Etat, quand on lance une pétition contre une construction alors qu'on était n°2 de l'équipe qui a accordé le permis et qu'on a soi-même approuvé le PLU métropolitain en Conseil Municipal, il est compréhensible d'être mal à l'aise à l'idée qu'une réponse argumentée et étayée de documents probants, puisse être développée en retour. La majorité municipale pense au contraire que cette contradiction peut être utile aux Vençois au vu des manipulations dont vous êtes coutumier, en préférant les réseaux sociaux aux échanges constructifs. Nous ne voyons toutefois pas d'objection à ce que la Sous-Préfecture soit interrogée au sujet du droit de réponse de la majorité sachant que celui-ci se pratique dans de nombreuses autres communes.

Travaux

Les réalisations de ces dernières semaines

TRAVAUX AUTOUR DU GRAND JARDIN

Les travaux engagés par la Métropole autour de la Place du Grand Jardin ont récemment pris fin avec la réfection des enrobés des trottoirs, puis de la chaussée. Cette opération effectuée de nuit pour limiter la gêne sur la circulation (merci aux riverains pour leur compréhension), a mis un terme à l'important chantier en cours depuis janvier dernier en centre-ville. Celui-ci aura permis de remettre aux normes le réseau d'assainissement autour de la place, mais également de remplacer les canalisations vétustes d'alimentation de la Foux. La fontaine du Grand Jardin arrêtée depuis l'automne a pu être remise en eau pour le plus grand plaisir de nombreux Vençois.



LES AUTRES CHANTIERS SUR LA COMMUNE

Les travaux d'aménagement et de rénovation se poursuivent par ailleurs à Vence avec un travail mené sur le terrain pour identifier les secteurs où des interventions sont nécessaires. Dernièrement, en collaboration avec



Aménagement de voirie et de sécurité avenue Emile Hugues

Budget : Les perspectives pour 2021

C'est dans le contexte particulier d'une crise sanitaire qui perdure, qu'a été bâti le budget 2021. Il tient compte d'une part de la volonté de la Municipalité de continuer à soutenir les Vençois en difficulté, et d'autre part d'amorcer la mise en œuvre d'un programme d'actions et d'investissements essentiel pour Vence.

En 2021, les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires restent inchangés.

Le budget est construit comme chaque année autour d'une section de fonctionnement, couvrant toutes les dépenses courantes, et d'une section d'investissement pour les achats fonciers et travaux d'importance.

La section de fonctionnement s'élève à 22 238 499 €

Il peut être noté que :

- 52 % de cette enveloppe sont dédiés à la masse salariale,

- 2 504 000 € sont destinés aux structures para-municipales comme le CCAS, la Caisse des Ecoles, la Régie Culturelle,
- 1 371 359 € au SDIS (pompiers),
- 398 262 € sont versés aux associations vençoises,
- 160 050 € aux syndicats intercommunaux.

Cette section est couverte à hauteur de 73% par les impôts et taxes perçus par la Ville.

La section d'investissement s'élève à 9 417 260 €

En 2021, le programme d'investissement comporte différents axes :

- la protection des populations avec la 4^{ème} phase du programme d'intervention foncière sur le Pra de Julian (4 acquisitions cette année).

- La Ville s'inscrit également dans une démarche forte en termes de transition écologique, notamment avec l'acquisition de terrains à vocation agricole, le verdissement des cours d'école et des travaux de ré-

novation énergétique portant sur l'ensemble des bâtiments et équipements de la Ville.

- La culture et le patrimoine ne sont pas en reste avec des travaux à la Grande Chapelle du Calvaire, au Cinéma Casino et à la Cathédrale, le déploiement du projet culturel Micro-Folies et la réalisation du parcours Matisse.

- La jeunesse et le sport verront aussi de nombreuses rénovations et mises aux normes de bâtiments scolaires, crèche, piscine, gymnase Dandréis et tennis.

- l'aménagement du Parc de la Conque, l'acquisition de l'ancienne mairie et la rénovation d'une villa à côté du skatepark permettant d'y installer un gardien, font aussi l'objet d'inscriptions budgétaires en 2021, tout comme l'achat de la propriété jouxtant la gare routière de l'Ara pour la création d'une gare multimodale répondant aux besoins grandissants en matière de transports publics et de stationnement.



EN BREF...

Un Guide Citoyen en rappel des bonnes pratiques

Suivant la suggestion d'une association de quartier vençoise, la Ville de Vence vient de publier un Guide Citoyen - Bien Vivre Ensemble à Vence. Il vise à rappeler les réglementations en vigueur et à sensibiliser les Vençois sur les bons gestes du quotidien afin que chacun puisse conjuguer sereinement libertés individuelles et quiétude collective. Le Guide a été distribué dans les boîtes aux lettres accessibles. Il est également mis à disposition dans les services et lieux publics.



La doyenne de Vence fête ses 106 ans !

Le 30 avril dernier, la doyenne de Vence Joséphine Santucci née le 30 avril 1915 à Vence a fêté son 106^{ème} anniversaire. Régis Lebigre avait fait le déplacement en compagnie de l'aide à domicile du CCAS, afin de marquer cet événement festif dans une période qui reste difficile pour les personnes âgées isolées.



Sortie mémorielle pour les élèves des écoles du Suve et de Toreille

Le 20 mai dernier, le Comité de Vence du Souvenir Français a organisé une sortie mémorielle avec les enfants des écoles du Suve et de Toreille. 104 élèves de CM2 accompagnés par leurs enseignants ont visité la plage du débarquement du Dramont à Saint Raphaël, la Nécropole de Boulouris, ainsi que le musée de la Libération au Muy.

A l'occasion de cette belle sortie, c'est tout un pan de l'histoire de la seconde guerre mondiale que les jeunes Vençois ont pu découvrir grâce aux bénévoles du Souvenir Français. Une seconde sortie est prévue avec les enfants des deux autres écoles vençoises. Un nouveau temps d'écoute, de compréhension, de recueillement qui permettra de retracer les événements historiques, de perpétuer la mémoire des héros morts pour la France, et de transmettre les précieuses valeurs de courage et d'abnégation qui ont inversé le cours de l'histoire du 20^{ème} siècle.

